



DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
CANTON DE BRIEY
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
BRIEY

Compte rendu des délibérations du conseil de communauté

Convoqués le
11 mai 2009
Affiché le
12 mai 2009
Titulaires : 34
Présents : 28
Absents : 2
Pouvoirs : 2
Suppléants : 2

SEANCE DU 19 MAI 2009

L'an deux mille neuf, le dix neuf mai à dix neuf heures, la communauté de communes du Pays de Briey s'est réunie à La Maison du Développement et de l'Intercommunalité sous la Présidence de Monsieur Guy VATTIER.

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Mesdames AUDDINO – BELLARIA – LEONARD - BRAUN - LEVASSEUR – MOURTON – BLASINSKI – MUSATO – THOUVENIN - Messieurs BERG – DI BENEDETTO - DANTE – BELISSONT - VATTIER – DIETSCH – WOJDACKI - DUPONT – MIANO – VICARI – DECLERCK – HYPOLITE – JODEL – JACOB – HENRY – JANEZIC – FORTUNAT – HIRSCH - SANTORO.

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : Madame AGOGUE – Monsieur ROTT.

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : Monsieur HIRTZBERGER remplace Monsieur BENAUD – Madame OCHLIK remplace Monsieur PERTUY.

POUVOIRS : Monsieur JEAN PHILIPPE donne pouvoir à Monsieur DECLERCK. Monsieur COLLINET donne pouvoir à Monsieur WOJDACKI.

INVITES PRESENTS : Messieurs KUSIOR – SARAZIN - TOVANY

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame AUDDINO.

1 – Ouvertures et virements de crédits

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, valide les ouvertures et virements de crédits.

2 – Contrat de développement durable 2009 – 2011 avec le Conseil Général de Meurthe et Moselle

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité :

- valide le contrat de développement durable 2009 –2011
- autorise le Président à signer ledit contrat.

3 – Nomination d'un délégué communautaire pour siéger au conseil d'administration du Collège Jean Maumus

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, désigne Madame Colette Blasinski.

4 – Convention financière Pays de Briey – CCPB et demande de subvention

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité :

- autorise le Président à signer la convention financière Pays de Briey – CCPB
- valide le montant de la participation de la CCPB à son fonctionnement de 6 026 € pour 2009.

5 – Créations de tarifs

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, décide les créations de tarifs suivantes :

- Accès aux serres : tarif de 30 € pour des prises de photos dans le cadre d'évènements tels que mariage, communion, etc...
- Tarif de 150 € par mois pour la location d'un bâtiment d'environ 100 m2 au carreau de mine Saint Pierremont, situé à proximité du rond de longe et désigné bâtiment vert.

6 – Validations du périmètre du SCOT et des statuts

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité :

- valide le périmètre du SCOT
- valide les statuts
- désigne les représentants suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Guy VATTIER Jean François BENAUD André FORTUNAT Jacques MIANO	Didier DANTE Paul JODEL André BERG Gabriel DECLERCK

7 – Plateforme France Initiative Bassins de Briey-Orne-Moselle Initiative: appel à cotisation 2009

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, accepte le versement d'une cotisation de 80 € pour l'année 2009.

8 – Avenants au marché pour la création d'un lieu de fabrication artistique pour le spectacle vivant à Mancieulles

Lot n° 1 – Démolitions / Terrassements / Gros oeuvre : avenant n° 1

Après avoir rappelé que le lot n° 1 «Démolitions / Terrassements / Gros oeuvre» a été attribué à l'entreprise SARIBAT pour un montant de 94 000 € HT, Monsieur le Président expose à l'assemblée la nécessité de signer un avenant n° 1 ayant pour objet des travaux supplémentaires suite à des sujétions techniques imprévues, à hauteur de 6 722. 76 € HT.

Ces travaux concernent le remaniement de la couverture suite aux découvertes sur l'existant, le remplacement du réseau EP à l'arrière du bâtiment et le remplacement de la chape initialement prévue par un dallage béton (18 cm) afin d'avoir une salle de niveau égal dans tout le bâtiment.

L'avenant augmente le marché de 6 722.76 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché à 100 722.76 € HT, soit une augmentation de 7.15 %.

Lot n° 2 – Menuiseries extérieures PVC : avenant n° 1

Après avoir rappelé que le lot n° 2 «Menuiseries extérieures PVC» a été attribué à l'entreprise Menuiserie de l'Est pour un montant de 2 811.85 € HT, Monsieur le Président expose à l'assemblée la nécessité de signer un avenant n° 1 ayant pour objet des travaux en moins values, à hauteur de 562.37 € HT.

Ces travaux en moins values concernent la pose de quatre fenêtres au lieu de cinq prévues au marché.

L'avenant diminue le marché de 562.37 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché à 2 249.48 € HT.

Lot n° 3 – Menuiseries intérieures Bois : avenant n° 1

Après avoir rappelé que le lot n° 3 «Menuiseries intérieures Bois» a été attribué à l'entreprise VIBRAC pour un montant de 25 527.14 € HT, Monsieur le Président expose à l'assemblée la nécessité de signer un avenant n° 1 ayant pour objet des travaux supplémentaires suite à des sujétions techniques imprévues, à hauteur de 831 € HT.

Ces travaux concernent la pose de plan de travail dans les loges.

L'avenant augmente le marché de 831 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché à 26 358.14 € HT, soit une augmentation de 3.26 %.

Lot n° 5 – Traitement de façades : avenant n° 1

Après avoir rappelé que le lot n° 5 «Traitement de façades» a été attribué à l'entreprise DE CARLI – GIVERT pour un montant de 30 805.04 € HT, Monsieur le Président expose à l'assemblée la nécessité de signer un avenant n° 1 ayant pour objet des travaux supplémentaires suite à des sujétions techniques imprévues, à hauteur de 9 540.50 € HT.

Ces travaux concernent la peinture sur la façade sud au lieu du simple lavage prévu et la peinture sur sous face de toit avant et arrière.

L'avenant augmente le marché de 9 540.50 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché à 40 345.54 € HT, soit une augmentation de 30.98 %.

Lot n° 7 – Serrurerie : avenant n° 1

Après avoir rappelé que le lot n° 7 «Serrurerie» a été attribué à l'entreprise LEFEVRE pour un montant de 21 717 € HT, Monsieur le Président expose à l'assemblée la nécessité de signer un avenant n° 1 ayant pour objet des travaux en moins values, à hauteur de 2 470 € HT.

Ces travaux en moins values concernent la suppression de deux panneaux d'habillage sur la façade arrière et la suppression d'un panneau d'habillage en polycarbonate.

L'avenant diminue le marché de 2 470 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché à 19 247 € HT.

Lot n° 8 – Electricité : avenant n° 1

Après avoir rappelé que le lot n° 1 «Electricité» a été attribué à l'entreprise BINI pour un montant de 35 673.46 € HT, Monsieur le Président expose à l'assemblée la nécessité de signer un avenant n° 1 ayant pour objet des travaux supplémentaires suite à des sujétions techniques imprévues, à hauteur de 4 420.90 € HT.

Ces travaux concernent La modification des consoles pour porter le chemin de câble relatif au doublage thermique des murs et la modification de l'armoire électrique en fonction des demandes liées aux aménagements scéniques.

L'avenant augmente le marché de 4 420.90 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché à 40 094.36 € HT, soit une augmentation de 12.39 %.

A l'unanimité, la commission réunie le 6 mai 2009 a émis un avis favorable à la signature de ces différents avenants.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité :

- valide le choix de la commission d'appel d'offres
- autorise le Président à signer les différents avenants .

9 – Dossiers de demande de subvention pour des projets à caractère culturel

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, valide les demandes de subvention ci-après.

ASSOCIATIONS	Projets	Coût total de l'opération	Subvention sollicitée
La Première Rue (Briey)	Valorisation et promotion de l'Unité d'habitation Le Corbusier, de l'architecture et de l'art contemporain par le biais d'un programme d'expositions : photographies, vidéos, maquettes, plans...	64 100 €	500 €
CCAS (Mancieulles)	Promotion de l'art et de l'artisanat local par le biais d'une exposition : peintures, aquarelles, dessins, sculptures...	2 000 €	500 €

10 – Dossiers de demande de subvention pour des ravalements de façades

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, valide les demandes de subvention ci-après

N°	Bénéficiaire	Adresse de l'opération	Devis TTC	Taux de Subvention	Montant de la subvention sollicitée	Date d'enregistrement CCPB
1	Madame Marie PEVERE	34, rue du Maréchal Joffre 54790 MANCIEULLES	9 273.23 €	15 %	750.00 € (plafond)	11/03/2009
2	Monsieur Jean - Jacques TONINI	13, Grand'Rue 54640 BETTAINVILLERS	4 854.63 €	15 %	728.19 €	20/03/2009
TOTAL			14 127.86 €	-	1 478.19 €	-

11 – Eclairage public : projet de requalification urbaine Place Poincaré à Briey, maîtrise d'ouvrage déléguée.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer une maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage public dans le cadre du projet de requalification urbaine de la Place Poincaré avec la ville de Briey.

12 – Avenant n°3 à la convention FEP Mance – CCPB

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 de la convention de gestion de l'accueil périscolaire – centre aéré avec le FEP Mance.

13 – Convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service RAM avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service Relais Assistantes Maternelles (RAM) avec la Caisse d'Allocations Familiales.

14 - ORAC : convention avec les entreprises commerciales, artisanales et de services de la CCPB

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, autorise le Président à signer une convention cadre avec les entreprises commerciales, artisanales et de services du territoire de la CCPB qui participent au programme de modernisation des devantures commerciales (réfection des façades, vitrines et enseignes, sécurisation des locaux d'activités, accessibilité des commerces aux personnes handicapées) par la réalisation de travaux de rénovation réalisés depuis avril 2008 jusqu'à décembre 2010. (fin de la première tranche)

Le Président,

Guy VATTIER,
Maire de Briey.